



LES POINTS-CLÉS DU PROJET DE MARCHÉ (RC + CCAP)

	Objet	Contrôles réglementaires amiante - plomb et travaux de désamiantage - déplombage pour les services et certains établissements publics de l'État en région Nouvelle-Aquitaine
	Pouvoir adjudicateur	Secrétaire général pour les affaires régionales (SGAR) de Nouvelle-Aquitaine, assisté de la Plate-forme régionale des Achats (PFRA)
	Bénéficiaires	<input checked="" type="checkbox"/> Services de l'État <input checked="" type="checkbox"/> Certains établissements publics de l'État
	Lieu d'exécution	Nouvelle-Aquitaine
	Type de contrat	Accord-cadre multi-attributaire à bons de commandes (2 rangs)
	Allotissement	10 lots techniques et géographiques
	Durée de l'accord-cadre	<input checked="" type="checkbox"/> 4 ans maximum <input checked="" type="checkbox"/> Période ferme : 2 ans à compter de la date de notification <input checked="" type="checkbox"/> Reconduction : tacite chaque année - 2 fois
	Montant maximum sur durée du marché	Entre 320 000 € HT et 1 600 000 € HT selon les lots
	Forme de groupement autorisé	<input checked="" type="checkbox"/> Groupement solidaire <input checked="" type="checkbox"/> Groupement conjoint solidaire
	Variantes	Sans
	Prestation supplémentaire éventuelle (PSE)	Avec : désamiantage des archives
	Considérations sociales	Oui : clause sociale offrant au titulaire le choix parmi une liste d'actions en faveur de l'insertion de publics éloignés de l'emploi.
	Considérations environnementales	<input checked="" type="checkbox"/> Critères de sélection <input type="checkbox"/> Spécifications techniques <input checked="" type="checkbox"/> Conditions d'exécution
	Délai d'exécution	fixé à chaque bon de commande
LE RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)		
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Délai de validité des offres	150 jours
	Critères de sélection	- Prix des prestations : 50 % - Méthodologie mise en place pour exécuter l'accord-cadre : 10 % - Moyens humains de l'entreprise affectés à l'accord-cadre : 10 % - Qualité des livrables remis: 5 % (Contrôles réglementaires) OU - Moyens matériels détenus par l'entreprise et affectés à l'exécution du marché : 5 % (Travaux) - Devis fictif : 5 % - Démarches de qualité environnementale qui seront engagées par l'entreprise pour l'exécution de ce marché et modalités de leur mise en œuvre : 20 %
LE CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES (CCAP)		
	Forme des prix	<input checked="" type="checkbox"/> Unitaire <input type="checkbox"/> Forfaitaire
	Variation des prix	Révision au 1 ^{er} janvier de chaque année à compter du 1 ^{er} janvier 2027
	Avance	Accordée par bon de commande > 50.000 € HT et si délai d'exécution > 2 mois